

PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Affluents Foréziens de la Loire

PIÈCE B

Programme d'actions et plan de financement



Loire Forez agglomération
Direction du Cycle de l'Eau
Service Rivières et Bords de Loire

2025

Sommaire

Mise en œuvre du programme d'actions	4
Axes d'actions	4
Investissements par axe	4
Calendrier prévisionnel	7
Calendrier de la démarche global d'un PAPI	7
Calendrier du PEP PAPI Affluents Foréziens de la Loire	7
Fiches actions détaillées	9
AXE 0 : ANIMATION	9
Animation du programme d'études préalables	9
Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI	10
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PAPI	11
Suivre l'articulation avec le PEP Roanne Forez.....	12
AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	13
Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation ...	13
Formation et sensibilisation des élus au risque inondation.....	15
Accompagner les communes pour la mise à jour et la diffusion des DICRIM et l'affichage des consignes d'information.....	16
Etablir un plan de pose et installer des repères de crue	17
Mise à jour de l'étude hydraulique sur le bassin versant du Lignon et proposition d'actions de réduction du risque sur les secteurs à enjeux.....	18
Cadrage des compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	20
Réaliser une note d'analyse environnementale	21
AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	23
Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision	23
Installation d'un réseau de mesures complémentaires sur les secteurs prioritaires.....	24
Informers les communes sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles.....	25
Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques entre acteurs	26
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	27
Consolider le recensement des PCS et accompagner les élus pour la préparation à la gestion de crise	27
Élaborer le volet inondation dans le cadre du PICS entre l'agglomération et les communes	28
Mettre en place et animer un réseau de capitalisation des informations post-crue.....	29
AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME	30
Poursuivre la démarche d'actualisation des données et connaissances dans les documents d'urbanisme (PLUi)	30
Elaborer un atlas des zones inondables à l'échelle communale	31
Apporter une expertise technique sur les demandes d'urbanisme	32

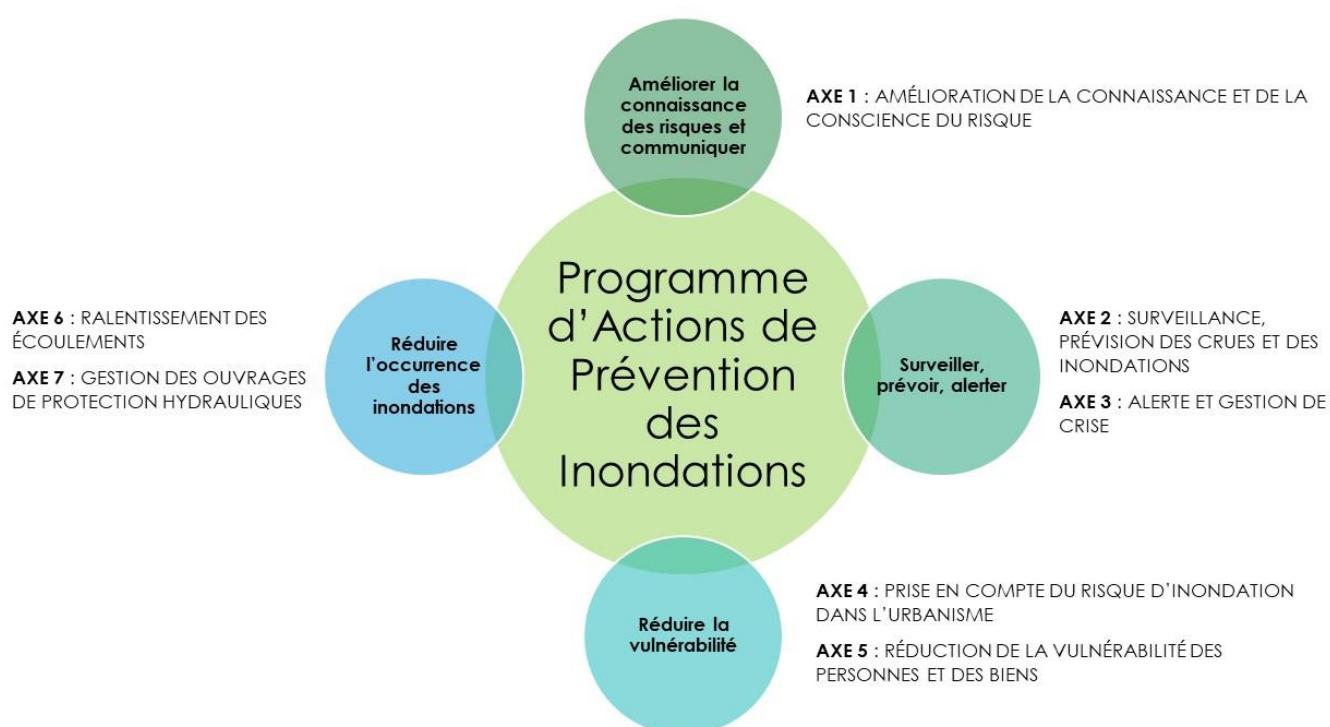
AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS	33
Etude de diagnostic de la vulnérabilité global du territoire vis-à-vis des inondations	33
Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux connues par un accompagnement technique et administratif	34
AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS	36
Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des projets d'aménagement prévus au PAPI	36
Caractériser les zones d'expansion de crue du territoire.....	37
Etude pré-opérationnel pour la diminution du risque inondation du Malbief.....	39
Etude d'avant-projet pour la diminution du risque inondation de la Mare et l'Ozon à Sury-le-Comtal.....	40
Diagnostic des points noirs hydrauliques des zones vulnérables	41
Etudes préalables à la suppression de points noirs hydrauliques en zones vulnérables	42
AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES	43
Inventaire des ouvrages participant à la prévention des inondations	43

Mise en œuvre du programme d'actions

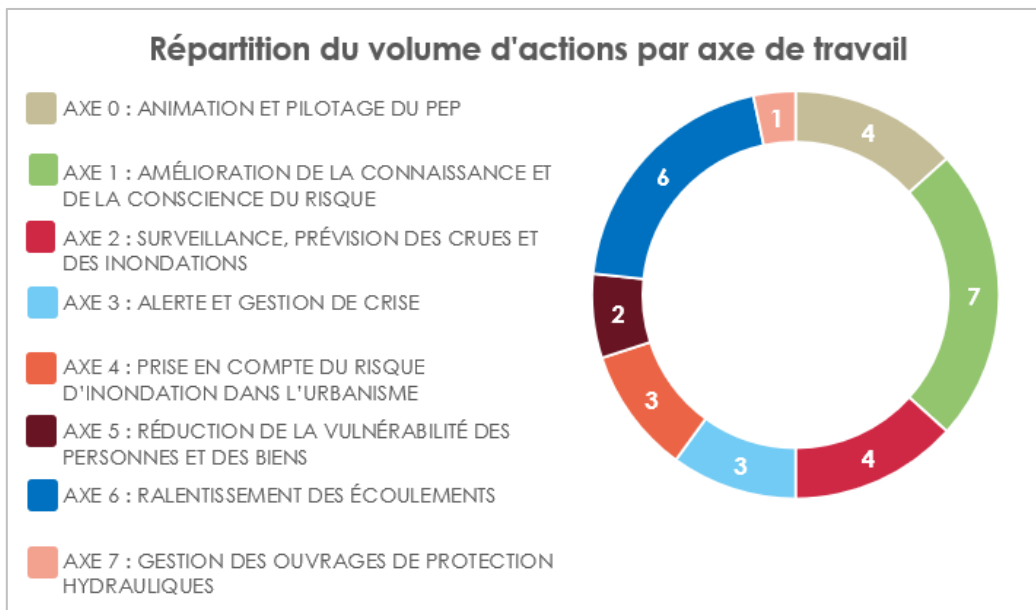
Le déroulement d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) tel que défini par le cahier des charges 3 - 2021 passe par 2 étapes majeures : le programme d'études préalables au PAPI permettant de définir une stratégie pertinente pour le territoire. Puis, le PAPI complet pour la mise en œuvre sur 6 ans de la stratégie d'ensemble ainsi élaborée.

Ce document présente les actions retenues pour le programme d'études préalables au PAPI Affluents Foréziens de la Loire.

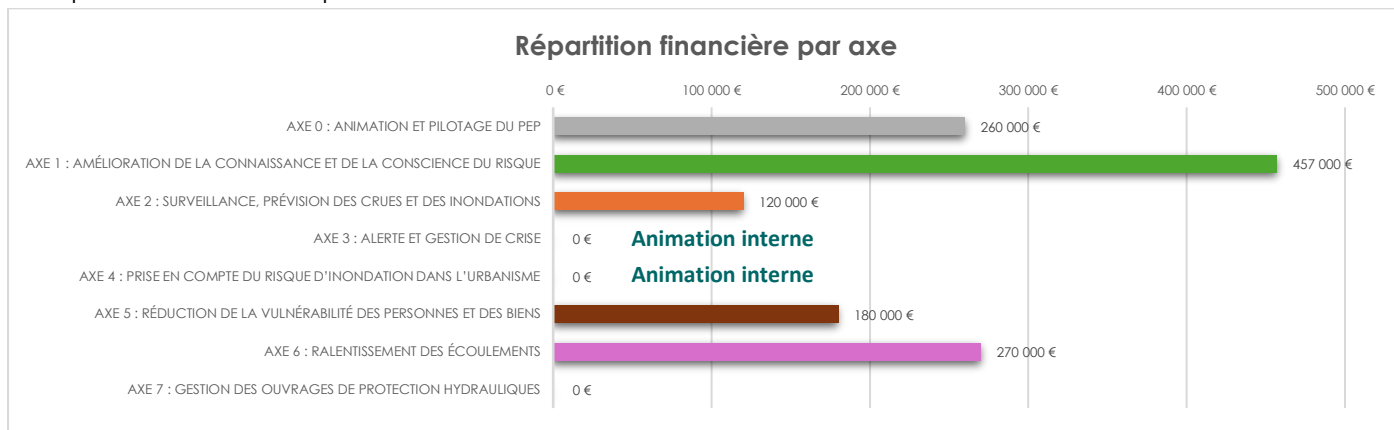
À partir des axes 0 à 7 définis par le cahier des charges PAPI 3 2021, se déclinent 30 actions participant à la prévention des inondations.



Le PEP PAPI comprend 30 actions réparties comme suit :



La répartition financière par axe du PAPI est la suivante :



Montant prévisionnel (TTC) du Programme d'Etudes Préalables 2025-2027 :

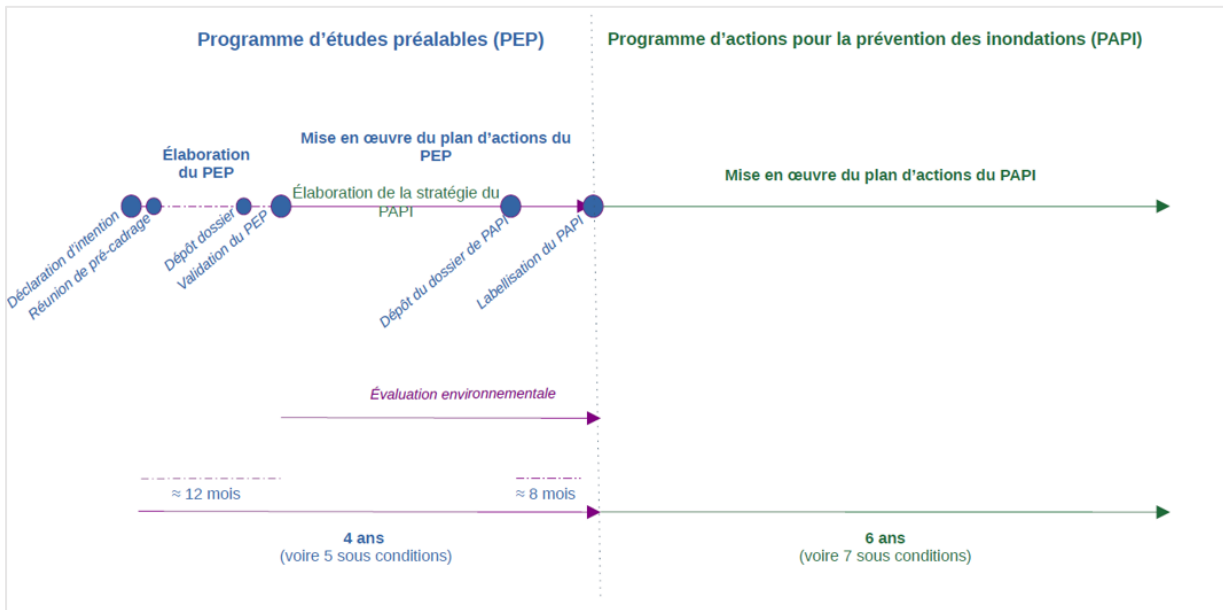
TOTAL 2025-2027	Financement Etat	Reste à charge LFa
1 287 000.00 €	541 750.00 €	530 750.00 €

Le montant total du PEP PAPI s'élève à **1 287 000 € TTC**.

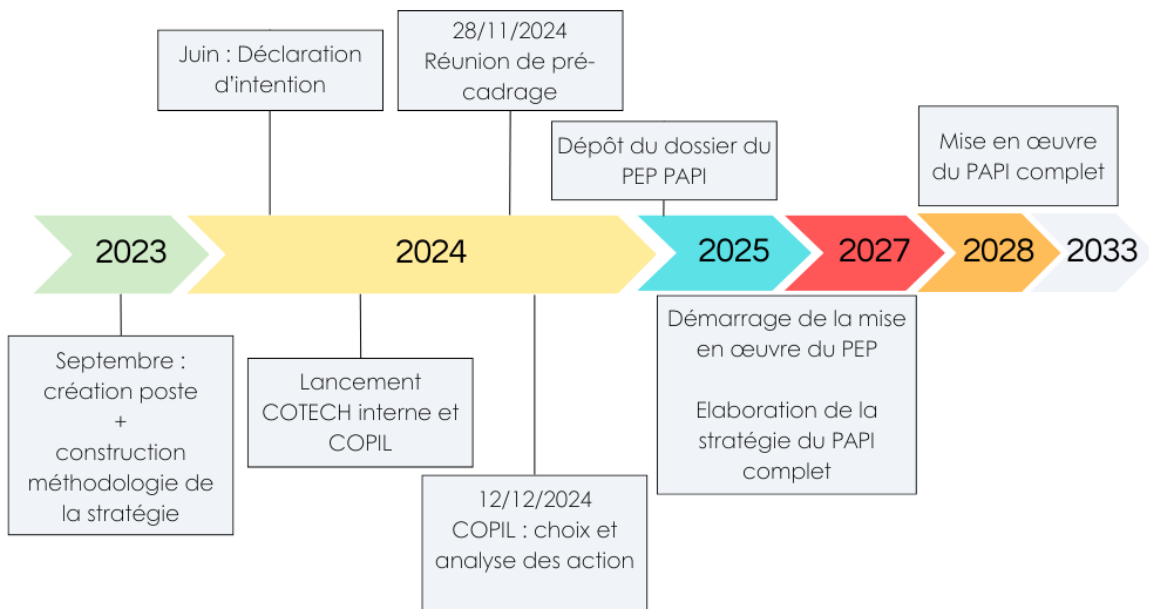
Le tableau ci-après présente l'ensemble des opérations, leur coût et les financements attendus.

Synthèse des actions du PEP PAPI et de leurs financements											
Axe	Ref	Libellé de l'action	Maitrise d'ouvrage	Coût prévisionnel (TTC)	Coût prévisionnel (HT)	Maitre d'ouvrage	% Part.	État FPRNM	% Part.	Autres financements	% Part.
AXE 0	0-1	Assurer l'animation et le suivi du PEP PAPI	LFa	180 000 €	150 000 €	75 000 €	50%	75 000 €	50%		
	0-2	Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
	0-3	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PAPI	LFa	80 000 €	66 667 €	33 333 €	50%	33 333 €	50%		
	0-4	Suivre l'articulation avec le PEP Roanne Forez	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
Total axe 0				240 000 €	216 667 €	108 333 €		108 333 €			
AXE 1	1-1	Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation	LFa	52 000 €	43 333 €	8 667 €	20%	34 667 €	80%		
	1-2	Formation et sensibilisation des élus au risque inondation	LFa	20 000 €	16 667 €	3 333 €	20%	13 333 €	80%		
	1-3	Accompagner les communes pour la mise à jour et la diffusion des DICRIM et l'affichage des consignes d'information	LFa Communes	4 000 €	3 333 €	667 €	20%	2 667 €	80%		
	1-4	Etablir un plan de pose et installer des repères de crue	LFa	10 000 €	8 333 €	1 667 €	20%	6 667 €	80%		
	1-5	Mise à jour de l'étude hydraulique sur le bassin versant du Lignon et proposition d'actions de réduction du risque sur les secteurs à enjeux	LFa	150 000 €	125 000 €	62 500 €	50%	62 500 €	50%		
	1-6	Cadrage des compétences GEPU et GEMAPI	LFa	96 000 €	80 000 €	56 000 €	70%	24 000 €	30%		
	1-7	Réaliser une note d'analyse environnementale	LFa	125 000 €	104 167 €	52 083 €	50%	52 083 €	50%		
Total axe 1				457 000 €	380 833 €	184 917 €		195 917 €			
AXE 2	2-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision	LFa	60 000 €	50 000 €	25 000 €	50%	25 000 €	50%		
	2-2	Installation d'un réseau de mesures complémentaires sur les secteurs prioritaires	LFa	60 000 €	50 000 €	25 000 €	50%	25 000 €	50%		
	2-3	Informers les communes sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
	2-4	Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques entre acteurs	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
Total axe 2				120 000 €	100 000 €	50 000 €		50 000 €			
AXE 3	3-1	Consolider le recensement des PCS et accompagner les élus pour la préparation à la gestion de crise	Communes DPEA	0 €	0 €	compris dans l'animation					
	3-2	Élaborer le volet inondation dans le cadre du PICS entre l'agglomération et les communes	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
	3-3	Mettre en place et animer un réseau de capitalisation des informations post-crue	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
Total axe 3				0 €	0 €						
AXE 4	4-1	Poursuivre la démarche d'actualisation des données et connaissances dans les documents d'urbanisme (PLUi)	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
	4-2	Elaborer un atlas des zones inondables à l'échelle communale	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
	4-3	Apporter une expertise technique sur les demandes d'urbanisme	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
Total axe 4				0 €	0 €						
AXE 5	5-1	Etude de diagnostic de la vulnérabilité global du territoire vis-à-vis des inondations	LFa	100 000 €	83 333 €	41 667 €	50%	41 667 €	50%		
	5-2	Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux connues par un accompagnement technique et administratif	LFa	80 000 €	66 667 €	33 333 €	50%	33 333 €	50%		
Total axe 5				180 000 €	150 000 €	75 000 €		75 000 €			
AXE 6	6-1	Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des projets d'aménagement prévus au PAPI	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
	6-2	Caractériser les zones d'expansion de crue du territoire	LFa	30 000 €	25 000 €	12 500 €	50%	12 500 €	50%		
	6-3	Etude pré-opérationnel pour la diminution du risque inondation du Malbief	LFa	50 000 €	41 667 €	20 833 €	50%	20 833 €	50%		
	6-4	Etude d'avant-projet pour la diminution du risque inondation de la Mare et l'Ozon à Sury-le-Comtal	LFa	100 000 €	83 333 €	41 667 €	50%	41 667 €	50%		
	6-5	Diagnostic des points noirs hydrauliques des zones vulnérables	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
	6-6	Etudes préalable à la suppression de points noirs hydrauliques en zones vulnérables	LFa	90 000 €	75 000 €	37 500 €	50%	37 500 €	50%		
Total axe 6				270 000 €	225 000 €	112 500 €		112 500 €			
AXE 7	7-1	Inventaire des ouvrages ayant un rôle pour la prévention des inondations	LFa	0 €	0 €	compris dans l'animation					
Total axe 7				0 €	0 €						
TOTAL				1 287 000 €	1 072 500 €						

Calendrier prévisionnel



Source : cahier des charges PAPI 3




N°	Intitulé	2025		2026		2027	
		1S	2S	1S	2S	1S	2S
0-1	Assurer l'animation et le suivi du PEP PAPI						
0-2	Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI						
0-3	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PAPI						
0-4	Suivre l'articulation avec le PEP Roanne Forez						
1-1	Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation						
1-2	Formation et sensibilisation des élus au risque inondation						
1-3	Accompagner les communes pour la mise à jour et la diffusion des DICRIM et l'affichage des consignes d'information						
1-4	Etablir un plan de pose et installer des repères de crue						
1-5	Mise à jour de l'étude hydraulique sur le bassin versant du Lignon et proposition d'actions de réduction du risque sur les secteurs à enjeux						
1-6	Cadrage des compétences GEPU et GEMAPI						
1-7	Réaliser une note d'analyse environnementale						
2-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision						
2-2	Installation d'un réseau de mesures complémentaires sur les secteurs prioritaires						
2-3	Informers les communes sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles						
2-4	Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques entre acteurs						
3-1	Consolider le recensement des PCS et accompagner les élus pour la préparation à la gestion de crise						
3-2	Élaborer le volet inondation dans le cadre du PICS entre l'agglomération et les communes						
3-3	Mettre en place et animer un réseau de capitalisation des informations post-crue						
4-1	Poursuivre la démarche d'actualisation des données et connaissances dans les documents d'urbanisme (PLUi)						
4-2	Elaborer un atlas des zones inondables à l'échelle communale						
4-3	Apporter une expertise technique sur les demandes d'urbanisme						
5-1	Etude de diagnostic de la vulnérabilité global du territoire vis-à-vis des inondations						
5-2	Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux connues par un accompagnement technique et administratif						
6-1	Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des projets d'aménagement prévus au PAPI						
6-2	Caractériser les zones d'expansion de crue du territoire						
6-3	Etude complémentaire pour la diminution du risque inondation du Malbief						
6-4	Etude complémentaire pour la diminution du risque inondation de Mare et l'Ozon à Sury-le-Comtal						
6-5	Diagnostic des points noirs hydrauliques des zones vulnérables						
6-6	Etude préalable à la suppression de points noirs hydrauliques en zones vulnérables						
7-1	Inventaire des ouvrages ayant un rôle pour la prévention des inondations						

Fiches actions détaillées

AXE 0 : ANIMATION		
Fiche Action 0.1 Priorité de l'action - 1	Animation du programme d'études préalables	
Objectifs de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le pilotage administratif, technique et l'animation du programme d'études préalables ; - Suivre la mise en œuvre du plan d'actions et réunir de manière régulière le COTECH et le COPIL. 		
Description de l'action		
<p><u>Caractéristiques :</u></p> <p>Loire Forez agglomération s'est lancé dans une démarche de construction d'une stratégie de gestion du risque inondation à l'échelle de son territoire. Il a été décidé de porter un Programme d'Etudes Préalables (PEP) pour élaborer et faire mûrir le projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).</p> <p>Les missions de l'animatrice PAPI consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le pilotage global du PEP PAPI, en veillant au respect du calendrier et en l'ajustant au besoin ; - Animer les COPIL et COTECH et s'assurer de la bonne gouvernance de la démarche ; - Effectuer le suivi financier des actions et les demandes de subvention ; - Mettre en place la démarche de concertation et de consultation du public pour l'élaboration du PAPI complet ; - Communiquer sur le programme et l'avancée du PEP PAPI ; - Mener les démarches de sensibilisation et de concertation avec les acteurs de la gestion du risque d'inondation sur le territoire ; - Elaborer le dossier de candidature du PAPI complet ; - Suivre l'instruction du dossier et procéder à sa contractualisation et la labellisation en lien avec les services de l'Etat et les partenaires concernés. <p>De nombreuses actions du PEP PAPI seront réalisées en interne, l'animateur travaillera dans ce cadre avec les autres services de l'agglomération compétents. Ce choix est motivé par une transversalité des services et compétences.</p>		
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné	
Maître(s) d'ouvrage : LFa Partenaires : COTECH/COPIL	Périmètre du programme d'études préalables	
Echéancier prévisionnel		
Indicateur de suivi/réussite		
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'activité • Avancement des fiches action du PEP PAPI • Avancement du programme financier 		
Plan de financement		
Coût total de l'actions (HT)		
150 000 €		
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	50%	75 000 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	75 000 €

AXE 0 : ANIMATION	
Fiche Action 0.2 Priorité de l'action - 1	Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI
Objectifs de l'action	
- Organiser la concertation autour des actions du PEP PAPI et du futur PAPI complet.	
Description de l'action	
<p><u>Caractéristiques :</u></p> <p>LFa a la volonté à travers le PEP de mettre en place une concertation territoriale autour du risque inondation. Les objectifs de la concertation territoriale seront de valoriser les connaissances et volontés locales et impliquer efficacement les acteurs concernés dans la mise en œuvre des actions du PAPI.</p> <p>La mise en œuvre de cette action s'appuiera sur les instances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COPIL annuel de suivi général PAPI (Services de l'Etat, LFa et partenaires) ; - Commissions géographiques annuelles par sous-bassin versant (en s'appuyant sur le format préexistant et en associant les maires) ; - Comité PAPI (lancement, mi-parcours, clôture PEP) : avec tous les partenaires - Travail de concertation dédié à chaque action : urbanisme, eaux pluviales... ; - Concertation avec le grand public prévue dans le cadre des actions. 	
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
Maître(s) d'ouvrage : LFa Partenaires : acteurs du territoire	Périmètre du programme d'études préalables
Echéancier prévisionnel	
Indicateur de suivi/réussite	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du COPIL du PEP au PAPI • Nombre de réunions dans les instances déjà existantes 	
Plan de financement	
Intégré dans les coûts d'animation	

AXE 0 : ANIMATION		
Fiche Action 0.3 Priorité de l'action - 1	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PAPI	
Objectifs de l'action		
- Élaborer le dossier du PAPI complet à partir des études menées dans le présent programme d'études préalables et selon les modalités du cahier des charges PAPI 3 2021 en vigueur.		
Description de l'action		
<p><u>Caractéristiques :</u></p> <p>Le PAPI complet, devra permettre de poursuivre les actions de sensibilisation engagées, de mettre en œuvre les programmes de réduction de la vulnérabilité en termes de travaux, de protéger via des aménagements adéquats les secteurs les plus exposés.</p> <p>Le PAPI complet devra donc s'appuyer sur les résultats des études du PEP PAPI, en vue d'établir une stratégie locale partagée et de décliner les actions suivant les sept axes d'intervention du PAPI.</p> <p>L'action consistera à élaborer le dossier de candidature du PAPI Affluents Foréziens de la Loire, conformément au cahier des charges PAPI 3 2021.</p>		
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné	
Maître(s) d'ouvrage : LFa Partenaires : COPIL/COTECH	Périmètre du programme d'études préalables	
Echéancier prévisionnel		
Indicateur de suivi/réussite		
<ul style="list-style-type: none"> Dépôt du dossier de demande de labellisation du PAPI complet. 		
Plan de financement		
Coût total de l'actions (HT)		66 667 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	50%	33 333 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	33 333 €

AXE 0 : ANIMATION	
Fiche Action 0.4 Priorité de l'action - 1	Suivre l'articulation avec le PEP Roanne Forez
Objectifs de l'action	
- Articuler les deux PEP sur le territoire : Roanne Forez et Affluents foréziens de la Loire	
Description de l'action	
<p>Caractéristiques :</p> <p>L'Etablissement Public Loire (EP Loire) est intervenu à partir de 2019 en appui des collectivités dans la plaine du Forez pour définir une stratégie de prévention du risque inondation.</p> <p>L'EPL travaille depuis 2023 à la construction d'une nouvelle démarche à l'échelle des collectivités des plaines du Forez et du Roannais qui se sont accordées sur le principe d'un portage par l'Etablissement public Loire de l'animation d'un programme commun.</p> <p>Le territoire pré-identifié pour cette démarche s'étend sur un périmètre couvrant le fleuve Loire et ses principaux affluents. Il se compose de 8 collectivités compétentes en matière de prévention des inondations.</p> <p>Le PEP PAPI Roanne Forez a pour objectif de répondre au besoin de réduction de la vulnérabilité des territoires et développer leur résilience en assurant une cohérence d'actions à l'échelle d'un bassin de risque.</p> <p>Pour coordonner au mieux les PEP dont le territoire commun se situe le long de la Loire, l'EPL et LFa travailleront en coordination.</p> <p>Les animateurs seront associés à l'ensemble des réunions de travail et les deux entités se coordonneront pour l'ensemble des actions concernant ces communes.</p>	
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
Maître(s) d'ouvrage : LFa Partenaires : COPIL/EPL	Communes des bords de Loire
Echéancier prévisionnel	
	
Indicateur de suivi/réussite	
<ul style="list-style-type: none"> • Articulation des deux démarches de PEP sur le territoire 	
Plan de financement	
Intégré dans les coûts d'animation	

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action 1-1
Priorité de l'action - 2

Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation

Objectifs de l'action

- Améliorer la conscience du risque par les populations du territoire dans l'objectif de favoriser la culture du risque.

Description de l'action

Caractéristiques :

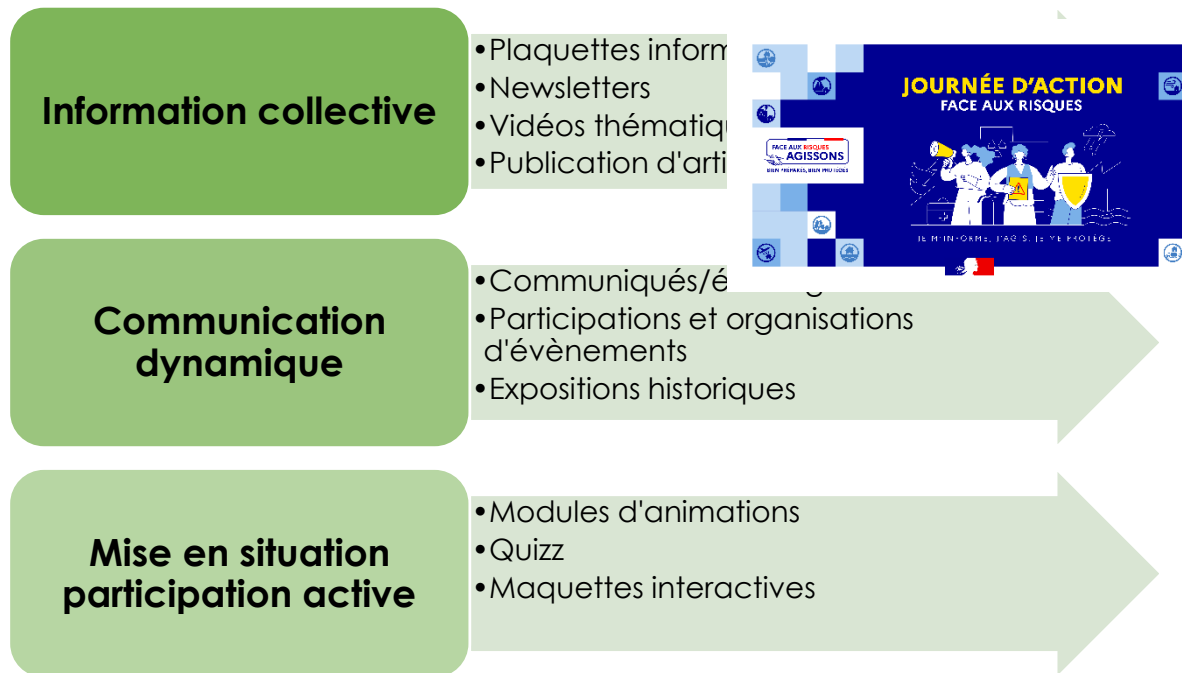
Le diagnostic initial du territoire a montré que la culture du risque n'est pas suffisamment entretenue sur le territoire. Pour renforcer la mémoire des crues et que la population adopte les bons gestes en cas d'évènement, la communication doit être effectuée de manière régulière.

Cette action implique le lancement d'une dynamique territoriale autour de la thématique inondation afin de renforcer la conscience du risque auprès du grand public et le milieu scolaire.

Plusieurs leviers d'actions de sensibilisation sont envisagés, articulés autour de 3 modes de communication. Le plan de communication sera déterminé et affiné tout au long du PEP.

Le Gouvernement a instauré depuis 2022 la journée nationale de la résilience (JNR).

Elle vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques qui les environnent, dans une



logique d'exercices pratiques. L'objectif est que chacun connaisse les bons comportements à adopter en cas de catastrophe naturelle ou technologique. L'ambition est de s'informer, de savoir réagir, et de savoir se protéger. L'Fa répondra à l'appel à projet de l'Etat pour l'organisation de cette journée.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : L'Fa
Partenaires : acteurs du territoire

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Le nombre d'évènements participés et réalisés
- Les supports de communication réalisés et diffusés
- Les statistiques de fréquentation sur le site internet pour la thématique inondation
- Opérer un retour d'expérience sur l'efficience des outils mis en place

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		43 333 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	20%	8 667 €
Fonds Barnier (PAPI)	80%	34 667 €

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUEFiche Action 1-2
Priorité de l'action - 2**Formation et sensibilisation des élus au risque inondation****Objectifs de l'action**

- Sensibilisation et formation des élus sur les risques inondation ;
- Partage de bonnes pratiques et retours d'expériences.

Description de l'actionCaractéristiques :

Les maires de par leurs pouvoirs de police, ont un rôle prédominant dans la gestion des risques naturels. La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a confirmé et conforté leur rôle et leur compétence dans la gestion d'un évènement.

Ils sont également chargés d'élaborer une démarche locale de gestion cohérente des risques assurant la sécurité des personnes et des biens. Les outils sont nombreux pour réduire la vulnérabilité de la commune, informer la population, préparer la commune à faire face à un évènement, tirer les enseignements d'un évènement ou d'un exercice...

Cette action vise à proposer des formations à destination des élus afin d'aborder différentes thématiques telles que la compréhension des phénomènes, le cadre réglementaire et les acteurs de la prévention, la gestion globale de l'aléa, les outils de surveillance et la gestion de crise, ainsi que l'intégration des risques inondation dans les documents d'urbanisme.

Cette action vise également à partager des retours d'expérience d'acteurs. Le format comprendra des sorties terrain et des journées d'information et de formation, avec interventions d'experts.

Modalités de mise en œuvreMaître(s) d'ouvrage : LFa/communes
Partenaires : communes**Territoire concerné**

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de formations et de sorties terrain mises en place
- Nombre de participants

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		16 667 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	20%	3 333 €
Fonds Barrièr (PAPI)	80%	13 333 €

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUEFiche Action 1-3
Priorité de l'action - 3**Accompagner les communes pour la mise à jour et la diffusion des DICRIM et l'affichage des consignes d'information****Objectifs de l'action**

- Réaliser un document type de rédaction/renouvellement du DICRIM ;
- Accompagner les communes dans la rédaction du DICRIM ;
- Proposer une trame d'affichage des consignes d'information.

Description de l'actionCaractéristiques :

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), établi par le Maire en vertu de l'article R125-11 du Code de l'Environnement, est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

La réalisation d'un DICRIM est obligatoire pour les communes mentionnées dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) en vertu de l'article R125-10 du code de l'Environnement. Cependant, l'état des lieux traduit un besoin important de mise à jour du volet inondation pour la plupart des documents.

Phasage :

L'action se fera en plusieurs étapes :

- Etat des lieux des démarches de réalisation des DICRIM ;
- Echanges techniques avec la DDT pour faire l'état des lieux des éléments indispensables à intégrer dans les DICRIM pour faciliter leur coordination avec les communes ;
- Elaboration d'un document type ;
- Réunion de sensibilisation/formation à la réalisation des DICRIM ;
- Réfléchir aux modalités de diffusion, au-delà de l'affichage communal pour s'adapter aux canaux de communication.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa/communes
Partenaires : communes

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Proposition de trame commune pour les DICRIM
- Méthodologie partagée de mise à jour
- Nombre de communes volontaires pour mettre à jour leur DICRIM

Plan de financement**Coût total de l'actions (HT)****3 333 €**

Entités

Taux (%)

Coût (HT)

LFa

20%

667 €

Fonds Barnier (PAPI)

80%

2 667 €

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action 1-4
Priorité de l'action - 3

Etablir un plan de pose et installer des repères de crue

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance des hauteurs d'eau historiques sur le territoire et valoriser leur connaissance par la pose de repères de crues ;
- Entretenir la mémoire du risque.

Description de l'action

Caractéristiques :

L'article L 563-3 du Code de l'environnement impose aux communes soumises à un PPRN de réaliser l'inventaire des repères de crues existants et à établir des repères matérialisant les événements historiques. Cette action a pour objectif de développer l'information préventive à travers la pose de repères de crues.



Phasage :

Cette démarche sera menée en plusieurs phases :

- **1ère phase** : compilation de l'ensemble des bases de données existantes (notamment les données sur la base de données repères de crue), réaliser un bilan sous format SIG et rédiger des fiches par repère ;
- **2ème phase** : détermination des sites potentiels de pose des repères de crues en concertation avec les mairies et propriétaires, signature de convention ;
- **3ème phase** : Réalisation des panneaux d'informations pour certains secteurs considérés comme stratégiques, achat des repères de crues et installation des repères de crues (levés topographiques) et actualisation de la plateforme nationale collaborative des repères de crues.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : communes

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de laisses de crue inventoriées
- Nombre de nouveaux repères de crue posés/réhabilités

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		8 333 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	20%	1 667 €
Fonds Barnier (PAPI)	80%	6 667 €

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action 1-5
Priorité de l'action - 1

Mise à jour de l'étude hydraulique sur le bassin versant du Lignon et proposition d'actions de réduction du risque sur les secteurs à enjeux

Objectifs de l'action

- Analyser le fonctionnement hydraulique et hydromorphologique du Lignon, du Vizézy et du Moingt ;
- Définir un programme spécifique d'entretien et/ou un programme de travaux afin de réduire le risque de débordement du cours d'eau sur les zones à enjeux et améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau.

Description de l'action

Caractéristiques :

Différentes études ont été menées sur le bassin versant du Lignon et notamment sur le risque inondation :

- Etude SIEE de 1996 qui a permis l'estimation des débits de crue exceptionnels Q2, Q5, Q10, Q30 et Q100 sur différents tronçons du Lignon, de l'Anzon, du Vizézy et du Moingt à partir de la méthode QDF,
- Etude BURGEAP de 2010 qui a permis d'actualiser le diagnostic de l'étude SIEE de 1996 au regard des informations collectées lors la crue de novembre 2008 et de compléter le programme d'actions établi par l'étude SIEE de 1996 pour une meilleure gestion du risque inondation sur le bassin versant.

Ces études déjà réalisées ont permis de disposer d'une bonne connaissance des phénomènes sur le territoire, d'identifier sur certains secteurs des problématiques et des préconisations.

Le bassin versant du Lignon est couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRNPI) visant à délimiter les zones exposées au risque d'inondation et y réglementer l'urbanisation actuelle et future. Le PPRNPI a été approuvé en novembre 2002.

Depuis les résultats de ces études, le territoire a évolué notamment à travers l'implantation et le développement de l'urbanisation à proximité des cours d'eau, l'évolution des politiques et des compétences. De plus, l'impact du changement climatique sur la gestion du risque inondation est également un paramètre qui doit être pris en compte avec la mise à jour des données hydrologiques et hydrauliques.

Phasage :

L'étude se décompose en deux phases :

- **Diagnostic du site d'étude** : le titulaire apportera ses compétences pour : compléter les éléments de connaissance sur les aspects morphologiques et hydrauliques des cours d'eau, analyser les aménagements et leur fonctionnement, réaliser un état des lieux d'exposition au risque inondation, identifier et évaluer la vulnérabilité des enjeux.
- **Définition d'un programme d'optimisation de la gestion du risque au stade faisabilité** : le prestataire proposera un panel d'actions pouvant être engagées par le maître d'ouvrage pour optimiser la gestion actuelle du risque dans le secteur d'étude. Différentes variantes/solutions seront étudiées au stade faisabilité et combinées puis hiérarchisées selon leur effet dans la gestion des risques.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : COPIL/COTECH

Territoire concerné

Bassin versant Lignon, Vizézy, Anzon

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Réalisation de l'étude
- Définition d'un programme de gestion et de travaux sur le Lignon, le Vizézy et le Moingt

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		125 000 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	50%	62 500 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	62 500 €

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUEFiche Action 1-6
Priorité de l'action - 1**Cadrage des compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)****Objectifs de l'action**

- Clarifier les contours des compétences, au regard des missions déjà mis en place ;
- Proposer une feuille de route pour mettre en œuvre les compétences sur le territoire.

Description de l'actionCaractéristiques :

Loire Forez agglomération est compétente en matière de GEPU et de GEMAPI. Toutefois, il n'existe pas de doctrine nationale permettant de définir les limites.

Lfa souhaite aujourd'hui clarifier les contours de ces compétences, au regard du cadre juridique actuel et de ce qui a été déjà mis en place.

Il est proposé un accompagnement d'un AMO pour cette action.

Phasage :

L'action pourra conduire à :

- Etablir l'état des lieux de l'existant, et des différentes missions rentrant dans le champ de la compétence GEPU et GEMAPI ;
- Mesurer les incidences financières et humaines ;
- Définir, avec l'ensemble des partenaires, un schéma d'organisation des compétences : sous forme d'une feuille de route.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : COPIL/COTECH

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Feuille de route établissant les limites d'interventions des compétences GEPU et GEMAPI

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		80 000 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	70 %	56 000 €
Fonds Barnier (PAPI)	30 %	24 000 €

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action 1-8
Priorité de l'action - 2

Réaliser une note d'analyse environnementale

Objectifs de l'action

- Prendre en compte les enjeux environnementaux existants et protégés par le code de l'environnement sur le territoire ;
- S'assurer de la cohérence des actions de prévention des risques d'inondation et de préservation de l'environnement ;
- Anticiper la réalisation des études obligatoires au regard du code de l'environnement.

Description de l'action

Caractéristiques :

Le PEP PAPI doit permettre de définir des choix d'aménagements et de travaux pour la prévention du risque d'inondation. Dans ce cadre, il convient d'étudier des alternatives au sens large, dans une recherche d'une meilleure efficacité technique et de minimisation des coûts des projets et des impacts environnementaux.

L'analyse environnementale du PAPI doit donc permettre d'examiner suffisamment en amont, les enjeux environnementaux et les impacts potentiels des actions identifiées pour le PAPI sur l'environnement pour en limiter les effets, et anticiper les procédures à mettre en œuvre pour faciliter la délivrance des autorisations environnementales requises.

L'analyse environnementale a également vocation à aider LFa dans sa réflexion stratégique et ses choix d'aménagement en identifiant les éléments naturels présentant un intérêt pour la prévention des risques d'inondation, et sur lesquels s'appuyer pour développer des solutions pertinentes en matière de réduction de l'aléa.

Phasage :

L'action se décline en trois étapes :

- **Réalisation** d'un état des lieux du territoire sous l'angle des enjeux naturels et des paysages : fonctionnement hydrologique, hydraulique et hydro-sédimentaire, état des masses d'eau DCE, enjeux patrimoniaux (ENS, zones Natura 2000, zones humides, ZNIEFF...), enjeux de continuité écologiques et enjeux paysagers ;
- **Evaluation** des conséquences potentielles des travaux et des aménagements sur l'environnement ;
- **Justification** des projets de travaux et d'aménagements identifiés le cas échéant pour le PAPI au regard de leurs conséquences potentielles résiduelles afin de montrer comment le programme d'actions s'articule et s'avère compatible avec les différents outils de protection ou de gestion des milieux aquatiques (SDAGE, SAGE, contrats territoriaux) et des paysages.

La rédaction de la note d'analyse environnementale sera externalisée.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : COPIL/COTECH

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Note environnementale réalisée
- Note annexée au dossier de PAPI

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		104 167 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	50%	52 083 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	52 083 €

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Fiche Action 2-1
Priorité de l'action - 1

Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision

Objectifs de l'action

- Améliorer la compréhension et la description des phénomènes pluviométriques et hydrauliques ;
- Améliorer la surveillance des cours d'eau hors tronçons réglementaires surveillés par le réseau Vigicrues ;
- Fournir aux communes un outil d'aide à la décision pour le déclenchement du PCS inondation ;
- Homogénéiser la mise en vigilance communale et la diffusion d'information.

Description de l'action

Caractéristiques :

Au travers de ses différentes compétences, Loire Forez agglomération dispose d'outils qui pourraient permettre une information des communes et des acteurs du territoire lors des situations critiques et jouer ainsi un rôle complémentaire à celui des services de l'Etat.

L'action a pour objectif de définir les dispositifs d'aide à la décision et de connaissance de l'aléa les plus adaptés au territoire.

Elle correspond à un projet de prestations d'assistance, de prévision, d'alerte et d'aide à la décision pour la gestion des risques météorologiques.

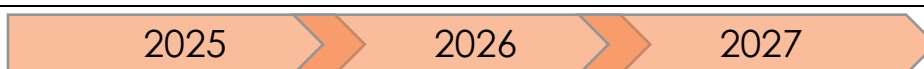
Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : acteurs du territoire

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel



Indicateur de suivi/réussite

- Retours d'expériences de l'outil

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		50 000 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	50%	25 000 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	25 000 €

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONSFiche Action 2-2
Priorité de l'action - 2**Installation d'un réseau de mesures complémentaires sur les secteurs prioritaires****Objectifs de l'action**

- Améliorer les connaissances vis-à-vis du fonctionnement des cours d'eau du territoire ;
- Anticiper dans la mesure du possible les phénomènes vis à vis des crues ou des étiages et d'assurer un suivi de la ressource en eau.

Description de l'actionCaractéristiques :

La surveillance et la prévision des crues sont des missions établies par l'Etat, via le déploiement de Service de Prévision de Crues (SPC). Le territoire est compris dans le dispositif SPC Loire-Allier-Cher-Indre.

Les collectivités peuvent développer des dispositifs complémentaires. Loire Forez agglomération souhaite installer des mesures supplémentaires.

L'objectif de l'action est d'identifier les opportunités d'implantation de nouvelles stations dans l'objectif de développer des systèmes d'alerte locaux complémentaire aux tronçons de Vigicrues. A terme, les nouvelles stations implantées permettront également d'alimenter les modèles hydrauliques sur les bassins versants.

La localisation précise des stations sera définie en concertation avec les acteurs du territoire concernés (commune, gestionnaires d'ouvrages...). Toutefois des secteurs ont déjà pu être identifiés comme l'amont des bassins versant du Vizézy et du Moingt.

Il serait également intéressant d'implanter de nouvelles échelles limnimétriques afin de suivre les niveaux d'eau sur certains secteurs stratégiques.

Phasage :

L'opération consistera à :

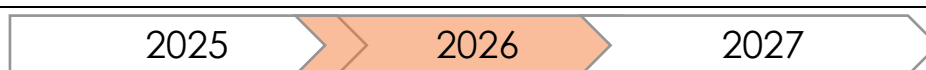
- Définir le besoin d'implantation de nouvelles stations limnimétriques et éventuellement pluviométriques, pour répondre aux objectifs cités plus haut ;
- Localiser les stations en accord avec les communes, et les gestionnaires d'ouvrages de franchissement, et en cohérence avec le travail du SPC ;
- Chiffrer le coût d'implantation et de maintenance de ces stations et étudier le rapport coût/bénéfices des actions au regard des enjeux ;
- Installer des stations complémentaires.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : acteurs du territoire

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel**Indicateur de suivi/réussite**

- Nombre de stations limnimétriques installées
- Nombre d'échelles de hauteur d'eau installées

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		50 000 €
Entités	Taux (%)	Coût (TTC)
LFa	50%	25 000 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	25 000 €

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONSFiche Action 2-3
Priorité de l'action - 3**Informers les communes sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles****Objectifs de l'action**

- Renforcer l'adhésion aux dispositifs de surveillance et d'alerte existants sur le territoire notamment Vigicrues Flash et APIC.

Description de l'actionCaractéristiques :

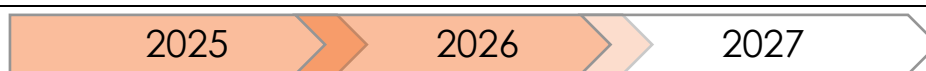
Les pluies intenses peuvent provoquer des crues rapides de petits cours d'eau, mais aussi des inondations par ruissellement. Météo-France et le réseau VIGICRUES (regroupant le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations - SCHAPI - et les DREAL) proposent deux services d'avertissement spécifiques destinés aux maires et aux services communaux :

- Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC), proposé par Météo-France, permet d'être averti lorsque les précipitations en cours revêtent un caractère exceptionnel sur la commune ou les communes environnantes.
- Vigicrues Flash, proposé par le ministère chargé de l'Environnement dont dépend le réseau VIGICRUES, permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crue.

Cette action vise à renforcer l'adhésion des communes au dispositif Vigicrues Flash et Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC) en identifiant les communes éligibles et non inscrites. Un accompagnement leur sera proposé pour faciliter l'inscription.

Modalités de mise en œuvreMaître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : communes**Territoire concerné**

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel**Indicateur de suivi/réussite**

- Evolution du nombre de collectivités abonnées aux dispositifs Vigicrues Flash APIC

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONSFiche Action 2-4
Priorité de l'action - 3**Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques entre acteurs****Objectifs de l'action**

- Faciliter le partage des connaissances de données météorologiques entre les acteurs du territoire, en homogénéisant les données disponibles et en les rendant accessibles.

Description de l'actionCaractéristiques :

Compte-tenu du très grand nombre d'acteurs concernés par la démarche PEP, la mise en place d'un réseau technique de partage et de capitalisation des données existantes sur les données météorologiques semble intéressante.

Un suivi et une expertise technique des conditions hydrologiques, météorologiques vise à pouvoir anticiper les phénomènes de crues et d'amorcer au préalable une information et la prévention des acteurs.

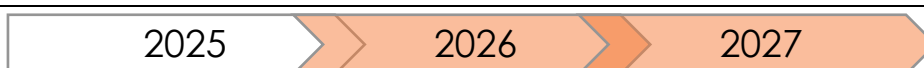
Phasage :

L'action permettra de :

- Pré-identifier le rôle et des compétences des acteurs locaux pour pouvoir se mobiliser et se coordonner.
- Communiquer auprès de la population et des différents acteurs locaux sur le lancement de la démarche
- Organiser des moments d'échanges techniques et de partages d'expérience
- Collecter, analyser et capitaliser des données météorologiques du territoire.

Modalités de mise en œuvreMaître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : acteurs du territoire**Territoire concerné**

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel**Indicateur de suivi/réussite**

- Nombre de réunions techniques réalisés

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISEFiche Action 3-1
Priorité de l'action - 3**Consolider le recensement des PCS et accompagner les élus pour la préparation à la gestion de crise****Objectifs de l'action**

- Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des communes

Description de l'actionCaractéristiques :

Le PCS a été instauré par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et précisé dans le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005. Arrêté par le maire de la commune, le PCS :

- Détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ;
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- Recense les moyens disponibles ;
- Définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.

La réalisation ou la révision de ces documents est l'occasion de veiller à la mise en cohérence et l'harmonisation des PCS à l'échelle intercommunale.

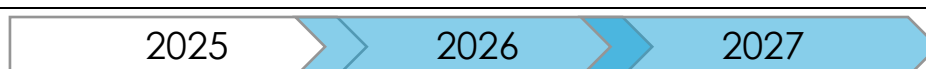
Phasage :

- Etat des lieux des démarches PCS sur le territoire en concertation avec les services de gestion de crise des préfectures de département ;
- Remise à jour d'un document type ;
- Identification des communes volontaires ;
- Aide à la rédaction du PCS et à l'appropriation des outils existants.

Les PCS mis à jour pourront faire l'objet d'un exercice de gestion de crise afin de tester leur opérationnalité.

Modalités de mise en œuvreMaître(s) d'ouvrage : LFa/communes/DDT
Partenaires : COPIL/COTECH**Territoire concerné**

Périmètre du programme d'études préalables

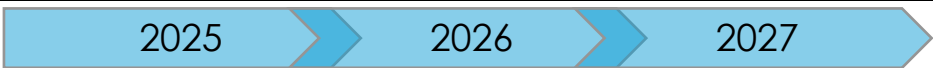
Echéancier prévisionnel**Indicateur de suivi/réussite**

- Nombre de PCS mis à jour
- Nombre d'exercice de crise organisé pour les tester

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Fiche Action 3-2 Priorité de l'action - 3	Élaborer le volet inondation dans le cadre du PICS entre l'agglomération et les communes
Objectifs de l'action	
- Proposer une feuille de route pour l'élaboration du PICS	
Description de l'action	
<p><u>Caractéristiques :</u></p> <p>Le PICS est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale.</p> <p>Le contenu du PICS et son articulation avec les PCS, notamment concernant la coordination et la mutualisation des moyens nécessaires à la gestion de crise, ainsi que l'appui et l'accompagnement opérationnel des communes membres impactée par un évènement majeur sont codifiés par les nouveaux articles L. 731-3 et L. 731-4 du code de la sécurité intérieure (modifiés par le Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022).</p> <p>Pour les EPCI, il est obligatoire d'élaborer un PICS dès lors qu'au moins une des communes de leur territoire est tenue d'élaborer un PCS. Le PICS est rendu obligatoire dans les 5 ans. Il doit prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ; - La mutualisation des capacités communales ; - La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires. <p>Le PICS sera établi en cohérence des PCS et des dispositifs ORSEC. Il sera arrêté par le président de l'EPCI ainsi que par chacun des maires dotés d'un PCS.</p>	
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
Maître(s) d'ouvrage : LFa Partenaires : COPIL/COTECH	Périmètre du programme d'études préalables
Echéancier prévisionnel	
Indicateur de suivi/réussite	
- Réalisation et validation du volet inondation du PICS	
Plan de financement	
Intégré dans les coûts d'animation	

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Fiche Action 3-3 Priorité de l'action - 3	Mettre en place et animer un réseau de capitalisation des informations post-crue
Objectifs de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un protocole de collecte d'informations pour permettre la capitalisation de données pendant et après une inondation ; - Améliorer la connaissance des événements et de leurs impacts ; - Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du bassin versant sur les événements majeurs. 	
Description de l'action	
<p><u>Caractéristiques :</u></p> <p>L'objet de cette action est de proposer un protocole de collecte d'informations par reconnaissances de terrain pour donner suite à une inondation. Les événements d'inondation passés et récents ont démontré la nécessité de disposer d'une méthodologie partagée facilitant la remontée et la capitalisation d'informations. Cette action permet ainsi d'alimenter la culture du risque et d'avoir des éléments d'information et de sensibilisation efficace.</p> <p><u>Phasage :</u></p> <p>Le protocole doit définir les conditions techniques, matérielles et organisationnelles générales de recueil et de capitalisation d'informations de terrain lors de la survenance d'évènements d'inondation.</p> <p>Après chaque évènement, le service Rivières et bords de Loire établira un « Bilan épisode pluie/inondation » contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La chronologie des événements, - Le bilan pluviométrique et hydrologique, - Une analyse de l'évènement et un bilan des dommages. 	
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
Maître(s) d'ouvrage : LFa Partenaires : acteurs du territoire	Périmètre du programme d'études préalables
Echéancier prévisionnel	
	
Indicateur de suivi/réussite	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un protocole ▪ Nombre de REX réalisés 	
Plan de financement	
Intégré dans les coûts d'animation	

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISMEFiche Action 4-1
Priorité de l'action - 3**Poursuivre la démarche d'actualisation des données et connaissances dans les documents d'urbanisme (PLUi)****Objectifs de l'action**

- Renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme ;
- Formaliser des préconisations d'urbanisme/d'aménagement adaptées au territoire.

Description de l'actionCaractéristiques :

Le PLUi élaboré sur le territoire des 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez a été approuvé le 13 décembre 2022.

En parallèle, l'élaboration d'un PLUi a été lancée sur la totalité du territoire intercommunal (87 communes).

Le territoire est soumis est exposé aux aléas naturels dont le risque inondation. Le partage d'information et les opérations de sensibilisation pendant les phases d'élaboration du PLUi sont une opportunité pour intégrer l'enjeu inondation.

Phasage :

L'objectif de la fiche action est de déployer une concertation avec les différents acteurs de l'aménagement sur les territoires : les élus et les services compétents de LFa afin d'intégrer les nouvelles connaissances de l'aléa et des enjeux dans le PLUi.

Ces échanges alimenteront l'intégration des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Afin de mieux suivre la mise en œuvre du PGRI Loire-Bretagne, les indicateurs de suivi seront intégrés pour permettre l'évaluation d'un ou plusieurs objectifs du PGRI.

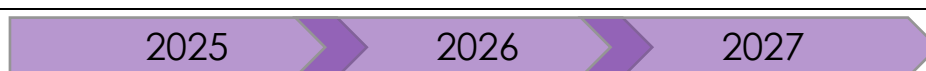
Dans le cadre de cette action, une analyse sera portée sur les indicateurs en lien avec le PLUi.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : COPIL/COTECH

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel**Indicateur de suivi/réussite**

- Rapport d'analyse de la prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme
- Mesures et règles d'urbanisme vertueuses pour la prévention des inondations

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISMEFiche Action 4-2
Priorité de l'action - 2**Elaborer un atlas des zones inondables à l'échelle communale****Objectifs de l'action**

- Traduire la connaissance des aléas inondations sous forme cartographiques à l'échelle des communes.

Description de l'actionCaractéristiques :

Dans le cadre du PEP PAPI, LFa souhaite pouvoir réaliser un atlas des zones inondables. L'objet est de cartographier l'ensemble des lits majeurs des principaux cours d'eau des communes et de caractériser les événements responsables des inondations (période de retour) ainsi que les zones impactées.

Cet atlas cartographique vise à informer les citoyens et les décideurs sur le risque d'inondation. Il n'a pas de portée réglementaire mais il permet aux citoyens et aux responsables, élus ou administratifs, de mieux apprécier l'étendue des zones qui présentent un risque d'inondation important ou qui favorisent l'étalement des eaux.

Chaque commune recevra une cartographie communale compilant l'ensemble des informations existantes (études hydrauliques et PPRNPi).

Phasage :

1^{ère} phase : Compilation de l'ensemble des données existantes,

2^{ème} phase : Elaboration de cartes de synthèse des aléas inondations,

3^{ème} phase : Mise à disposition de l'atlas cartographique aux communes du territoire.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : communes

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Elaboration de l'atlas des zones inondables

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISMEFiche Action 4-3
Priorité de l'action - 2**Apporter une expertise technique sur les demandes d'urbanisme****Objectifs de l'action**

- Accompagner le service urbanisme pour la prise en compte de la gestion intégrée des cours d'eau dans l'instruction des projets ;
- Fournir aux services urbanisme les éléments de connaissance sur le risque inondation.

Description de l'actionCaractéristiques :

Depuis 2020, le service Rivières et bords de Loire de LFa émet des avis relatifs dans le cadre de la compétence GEMAPI lors de l'instruction des permis de construire, des certificats d'urbanisme etc. Ces avis tiennent compte des risques liés à l'implantation des parcelles et des habitations en lien avec les cours d'eau du territoire.

Dans le cadre de cette action, l'animateur du PEP apportera un appui technique aux instructeurs au sein du service ADS, notamment pour instruire les projets nécessitant un permis de construire dans les zones vulnérables aux problématiques d'inondation.

Modalités de mise en œuvreMaître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : COPIL/COTECH**Territoire concerné**

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre d'avis donnés

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENSFiche Action 5-1
Priorité de l'action - 2**Etude de diagnostic de la vulnérabilité global du territoire vis-à-vis des inondations****Objectifs de l'action**

- Apprécier la vulnérabilité globale des territoires en superposant les informations relatives à l'aléa inondation et aux enjeux ;
- Définir les enjeux particuliers ou secteurs prioritaires au niveau desquels il est nécessaire de mettre en place une démarche de diagnostic de vulnérabilité personnalisée à court terme.

Description de l'actionCaractéristiques :

L'appréciation de la vulnérabilité d'un territoire résulte d'une confrontation directe entre l'emprise des aléas d'une part, et la localisation des enjeux d'autre part. Cette première étape doit être menée à l'échelle du périmètre global du PEP PAPI pour pouvoir apprécier le degré d'exposition au risque inondation et le type d'enjeux concernés par ce risque. Cette analyse doit permettre de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre du PEP PAPI, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés.

Un premier travail de diagnostic global de la vulnérabilité basé sur l'emprise de l'aléa Q100 a été réalisé. Dans le cadre de cette étude, un recensement exhaustif de catégorie d'enjeux exposés a été mené.

Ce travail doit être poursuivi et complété avec une analyse axée sur les autres occurrences de crue connue sur les affluents.

Phasage :

Cette action se décompose en plusieurs étapes :

- Consolider le recensement des enjeux exposés à l'échelle du PEP LFa ;
- Évaluer le niveau de préparation individuel des enjeux exposés à la gestion des crues, en commençant par les établissements sensibles et stratégiques ;
- Evaluer les besoins d'accompagnement des enjeux exposés pour réduire leur vulnérabilité et définir un programme d'action priorisé pour favoriser la mise en œuvre effective de mesures de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des enjeux exposés.

Modalités de mise en œuvreMaître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : COPIL/COTECH**Territoire concerné**

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel**Indicateur de suivi/réussite**

- Etude de diagnostic global de la vulnérabilité du territoire finalisée
- Etablissement d'un plan de priorisation pour la mise en place d'une démarche de diagnostic ciblé de la vulnérabilité

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		83 333 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	50%	41 667 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	41 667 €

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENSFiche Action 5-2
Priorité de l'action - 2**Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
connues par un accompagnement technique
et administratif****Objectifs de l'action**

- Accompagner la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité détaillés au niveau des zones les plus vulnérables ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour le montage des dossiers de subvention ;
- Définir les mesures de réduction de la vulnérabilité à mettre en place en phase PAPI.

Description de l'actionCaractéristiques :

Les diagnostics de vulnérabilité permettent d'analyser la réponse d'un site à une inondation pour anticiper l'événement et proposer des mesures visant à réduire l'impact de l'inondation. Ils reposent sur trois objectifs : la sécurisation des personnes, la réduction des dommages aux biens et l'accélération du retour à la normale. Le diagnostic est l'occasion de sensibiliser les occupants des lieux sur le risque auquel ils sont exposés et les moyens existants pour réduire ce risque. Les préconisations formulées dans le rapport transmis à l'issue du diagnostic détaillent les actions à mettre en œuvre pour réduire le risque, en mettant en valeur les actions simples à réaliser, et les mesures d'accompagnement, matérielles et financières, proposées pour réaliser ces actions.

Les biens concernés par cette action sont les habitations, les bâtiments publics et les entreprises de moins de 20 salariés.

Dans le cadre des études historiques, des secteurs avaient déjà été identifiés pour des actions de réductions de la vulnérabilité :

Cours d'eau	Commune	Secteur
Mare	St Marcellin en Forez	Vérines
Mare	St Marcellin en Forez	Outre l'Eau
Mare	Sury le Comtal	Les Verchères
Ozon	Sury le Comtal	La Devalla
Curraize	Précieux	Cotille
Merderet	St Romain le Puy	Le Bourgeat
Ruillat	Champdieu	Amont confluence Ruillat / Champeau
Félines Drugent	Marcilly-le-Châtel	Le Gipon
Drugent	Montverdun	Centre bourg
Lignon	Boën	Hôpital
Lignon	Poncins	Hameau Bruliole
Vizézy	Poncins	Hameau Vizézy
Vizézy	Montbrison	Amont voie ferrée

Phasage :

Préalablement à cette action, l'inventaire des biens exposés à un risque d'inondations sera mis à jour puis l'identification des secteurs vulnérables par priorité d'actions. Des visites de terrain seront réalisées pour affiner les éléments de connaissance.

A partir de cet inventaire, un contact systématique sera pris auprès des propriétaires des bâtis identifiés, afin de leur proposer de bénéficier de l'action visée.

Différentes prestations seront ensuite réalisées : diagnostic, rapport de diagnostic et accompagnement pour le montage des dossiers de subvention.

Les diagnostics de vulnérabilité seront réalisés par un prestataire.

Modalités de mise en œuvre**Territoire concerné**

Maître(s) d'ouvrage : LFa Partenaires : acteurs du territoire		Périmètre du programme d'études préalables	
Echéancier prévisionnel			
Indicateur de suivi/réussite			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de biens diagnostiqués - Nombre d'accompagnements mis en place 			
Plan de financement			
Coût total de l'actions (HT)		66 667 €	
Entités	Taux (%)	Coût (HT)	
LFa	50%	33 333 €	
Fonds Barnier (PAPI)	50%	33 333 €	

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Fiche Action 6-1
Priorité de l'action - 2

Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des projets d'aménagement prévus au PAPI

Objectifs de l'action

- Connaître les outils possibles et nécessaires de maîtrise foncière des espaces nécessaires aux aménagements prévus pour la prévention des inondations ;
- Concerter avec les acteurs du territoire.

Description de l'action

Caractéristiques :

Les acquisitions foncières peuvent être un levier pour préserver et réaliser des actions dans le cadre de la compétence GEMAPI. L'objectif est de permettre la préservation ou le développement de zones humides et de zones d'expansion de crue, pour améliorer la gestion des cours d'eau et favoriser la désimperméabilisation des sols.

Des outils existent sont nombreux et variés, mais souvent complexes à mettre en œuvre, il est essentiel de bâtir une stratégie foncière qui permette :

- D'identifier les outils fonciers à disposition : acquisition, conventionnement, servitudes... ;
- D'identifier les acteurs susceptibles de favoriser la mise en œuvre des aménagements : CEN, Département, opérateurs fonciers (SAFER) ;
- D'articuler une stratégie sur la base d'un croisement optimal entre outils et acteurs dans une vision globale d'aménagement du territoire.

Cette articulation intégrant les avantages et inconvénients de chaque outil en fonction des aménagements projetés.

Cette stratégie doit ainsi permettre d'adopter une politique foncière structurée, pour proposer des aménagements particuliers et spécifiques à chaque enjeu.

Cette action permettra aussi de lister les actions à réaliser pour la bonne élaboration d'un projet d'aménagement sur des parcelles privées :

- Prioriser et localiser les secteurs à enjeux forts où il est nécessaire d'avoir une meilleure maîtrise foncière.
- Evaluer les possibilités d'actions foncières à court, moyen et long terme (recensement des propriétaires, repérage des réserves foncières...).

Cette action est en lien avec les études de l'axe 6.

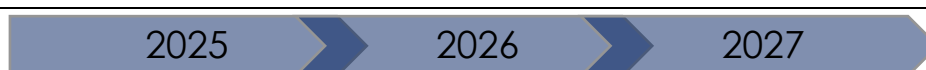
Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : acteurs du territoire

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel



Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de jours alloués à l'animation foncière
- Stratégie foncière validée

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Fiche Action 6-2
Priorité de l'action - 1

Caractériser les zones d'expansion de crue du territoire

Objectifs de l'action

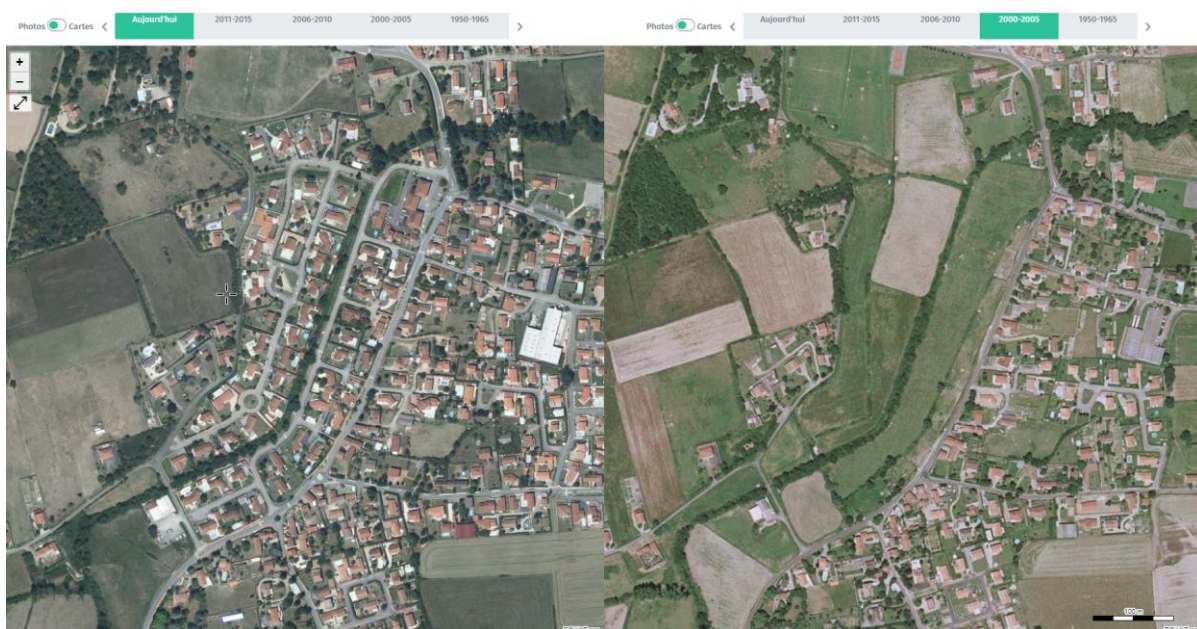
- Identifier les zones d'expansion des crues à préserver, restaurer et aménager sur le territoire ;
- Mettre en place une stratégie de gestion des zones d'expansion des crues ;
- Construction d'un programme de gestion.

Description de l'action

Caractéristiques :

Les zones d'expansion des crues sont des espaces du lit majeur non urbanisés ou peu urbanisés, éventuellement aménagés où la crue d'un cours d'eau peut s'étendre, stockant ainsi l'eau de façon transitoire, ce qui permet d'atténuer l'impact d'une inondation vers l'aval, dans les secteurs urbanisés. L'identification et la préservation de ces zones est un enjeu important, notamment en plaine.

La caractérisation des zones d'expansion de crue sur le bassin versant Mare-Bonson a déjà été réalisée dans le cadre d'une étude globale.



Comparaison 2024/2000 – Secteur de Craitilleux, zone d'expansion de crue du Malbief

Phasage :

Cette démarche sera structurée en 3 étapes :

- Identification des zones d'expansion des crues. Il s'agira d'analyser le lit majeur des cours d'eau pour déterminer les espaces fonctionnels pour des crues fréquentes à rares et les espaces non fonctionnels. Les études et les documents d'urbanisme seront exploités.
- Caractérisation des zones d'expansion des crues en distinguant :
 1. Les zones à préserver tels que les espaces fonctionnels avec un potentiel de biodiversité. La sensibilisation des acteurs de l'urbanisme et leur protection par inscription dans les documents d'urbanisme sont des perspectives visant leur préservation. Des aménagements pourront être envisagés pour augmenter les volumes disponibles, diversifier les fonctionnalités...
 2. Les zones à créer ou à restaurer pour les espaces plus ou moins fonctionnels. Le but sera de restaurer ou d'optimiser les espaces ciblés.
 3. Hiérarchisation des zones d'expansion des crues en fonction des enjeux.
- Mise en place d'une stratégie de gestion des zones d'expansion des crues et construction d'un programme de gestion. Il s'agira de fixer des objectifs chiffrés, de cibler les zones

intéressantes à préserver, créer ou restaurer et de définir une stratégie pour atteindre les objectifs fixés.		
Modalités de mise en œuvre		Territoire concerné
Maître(s) d'ouvrage : LFa Partenaires : COPIL/COTECH		Bassin versant du Lignon
Echéancier prévisionnel		
Indicateur de suivi/réussite		
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et superficie des ZEC identifiées, à préserver, à créer ou restaurer. 		
Plan de financement		
Coût total de l'actions (HT)		25 000 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	50%	12 500 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	12 500 €

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Fiche Action 6-3
Priorité de l'action - 1

Etude pré-opérationnel pour la diminution du risque inondation du Malbief

Objectifs de l'action

- Réaliser une étude technique préalable pour l'inscription d'une opération de travaux sur le Malbief dans le PAPI.

Description de l'action

Caractéristiques :

LFa dispose déjà d'éléments de connaissance sur le fonctionnement du Malbief et de la vulnérabilité des enjeux. Néanmoins, il convient de mettre à jour les données sur le bassin versant afin de faire une analyse fonctionnelle de ce cours d'eau. Lfa souhaite mettre à jour l'aléa inondation et étudier la pertinence d'aménagement pour diminuer le risque inondation.

L'étude pré-opérationnel visent à évaluer la pertinence hydraulique et socio-économique des aménagements proposés dans le cadre des études antérieures, mais aussi d'étudier la mise en œuvre d'aménagements complémentaires, en priorité ceux mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature.

Phasage :

Cette étude aura pour objectif :

- De mettre à jour les données sur le fonctionnement hydrologique et hydraulique du Malbief ;
- D'évaluer l'impact des crues sur les enjeux situés en zone inondable, pour différentes périodes de retour ;
- D'analyser la faisabilité des aménagements préconisés par les études antérieures et de proposer des aménagements complémentaires, notamment des solutions fondées sur la nature ;
- D'évaluer la pertinence technique, socio-économique et environnementale de ces projets ;
- De définir au stade AVP les aménagements qui auront été retenus par le COPIL à l'issue de l'étude.

A l'issue de cette étude, les projets d'aménagements ayant démontré leur efficacité pourront éventuellement être intégrés dans le PAPI complet qui sera engagé à la suite du PEP.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : COPIL/COTECH

Territoire concerné

Bassin versant du Malbief

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Réalisation de l'étude pré-opérationnel
- Proposition de projets d'aménagements

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		41 667 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
LFa	50%	20 833 €
Fonds Barrière (PAPI)	50%	20 833 €

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Fiche Action 6-4
Priorité de l'action - 1

Etude d'avant-projet pour la diminution du risque inondation de la Mare et l'Ozon à Sury-le-Comtal

Objectifs de l'action

- Dimensionner de la manière la plus aboutie possible la fiche action n°4 et 5 (étude inondation 2014) afin de préparer sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du futur PAPI.

Description de l'action

Caractéristiques :

Les bassins versants de la Mare, du Bonson ainsi que sur les affluents rive gauche de la Loire, situés entre ces bassins versants ont fait l'objet d'une étude hydraulique en 2013 (bureau étude HTV). L'objectif de cette étude était la définition du risque inondation sur ces bassins versants. Une analyse a été portée sur les cours d'eau afin d'étudier la description des écoulements en crue et de modéliser les crues sur les zones vulnérables. La 2^{ème} phase de l'étude a proposé un programme d'actions sur les secteurs à enjeux.

La confluence Mare-Ozon sur la commune de Sury-Le-Comtal a été relevée comme un secteur prioritaire d'action en lien avec les enjeux impactés par les crues.

Dans sa fiche action n°4 et 5, le prestataire propose des travaux avec les objectifs suivants :

- Suppression du risque inondation sur les zones urbanisées et les voiries ;
- Rétablissement de la continuité écologique sur les deux cours d'eau.

Afin de mener à bien le projet, il convient de réaliser l'étude d'avant-projet qui donnera toutes les données nécessaires à la réalisation de travaux.

Phasage :

La mission comprendra les différents volets d'étude ci-dessous :

Phase 1 : Définition des esquisses techniques pouvant être développées à partir des scénarii ;

Phase 2 : Comparaison des scénarios ;

Phase 3 : Avant-projet du scénario final.

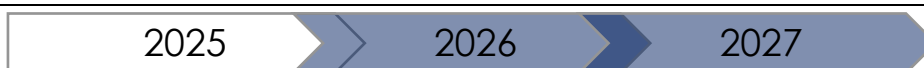
Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : Lfa
Partenaires : COPIL/COTECH

Territoire concerné

Bassin versant de la Mare et de l'Ozon

Echéancier prévisionnel



Indicateur de suivi/réussite

- Réalisation de l'étude d'avant-projet
- Validation d'un scénario d'aménagement

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		83 333 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
Lfa	50%	41 667 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	41 667 €

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Fiche Action 6-5
Priorité de l'action - 2

Diagnostic des points noirs hydrauliques des zones vulnérables

Objectifs de l'action

- Inventorier les points noirs hydrauliques des zones vulnérables du territoire ;
- Proposer une priorisation d'intervention pour des futurs travaux.

Description de l'action

Caractéristiques :

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PEP PAPI, il a été mis en exergue des désordres hydrauliques. En effet, le territoire dispose d'un certain nombre de « points noirs » hydrauliques, c'est-à-dire des ponts, des buses ou d'autres ouvrages qui ne laissent pas suffisamment passer l'eau en cas de crue.

Certains points sont en fait des anomalies de dimensionnement d'ouvrages, qui aggravent l'aléa à leur amont en générant une perte de charge à leur traversée.

Phasage :

Un partenariat avec le service voirie, il est proposé de mettre à jour le diagnostic des points noirs hydrauliques des zones vulnérables identifiées.

L'objectif premier de ce travail visera ainsi à mesurer le degré d'impact de certains points noirs hydrauliques préexistant.

Les études historiques ont permis d'avoir des données sur ces ouvrages avec la création de fiche ouvrages et la proposition d'actions sur certains relevés comme problématique.

Pour donner suite à la mise à jour de la donnée, il sera proposé une priorisation d'intervention pour des futurs travaux sur des ouvrages : suppression ou réaménagement.

Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : Lfa
Partenaires : acteurs du territoire

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel

2025

2026

2027

Indicateur de suivi/réussite

- Cartographie mise à jour
- Nombre d'ouvrages étudiés

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Fiche Action 6-6
Priorité de l'action - 2

Etudes préalables à la suppression de points noirs hydrauliques en zones vulnérables

Objectifs de l'action

- Mise à jour des données hydrauliques au niveau d'ouvrages limitants ;
- Supprimer ou réduire les facteurs aggravants au niveau de points noirs hydrauliques.

Description de l'action

Caractéristiques :

Le service voirie de Loire Forez porte des projets de travaux sur les ouvrages du territoire. Ces travaux consistent en premier lieu à de l'entretien de renouvellement totale ou partielle d'un ouvrage. Dans certains cas, une étude de la capacité hydraulique est demandée pour certains cours d'eau. Lors de la réalisation de l'étude de faisabilité, une mise à jour des données hydrauliques au droit d'ouvrage est nécessaire.

L'objectif de ces études consiste à mettre à jour les données hydrauliques à travers de la modélisation permettant de décrire la situation existante sur les points noirs identifiés et de proposer des mesures de diminution du risque.

Dans le cadre du PEP PAPI, il est proposé d'accompagner le service voirie pour la réalisation de ces études. En effet, les résultats permettront d'alimenter les scénarios d'aménagement retenus. Afin de supprimer ou réduire ces points noirs hydrauliques.

Phasage :

Les études seront organisées de la manière suivante :

- Analyse hydrologique du cours d'eau : définition de son bassin versant et de ses débits caractéristiques,
- Modélisation des écoulements sur le tronçon concerné par l'ouvrage.

Les résultats permettront de définir le redimensionnement des ouvrages limitants

Les secteurs qui feront l'objet de cette étude feront suite à la mise à jour des points noirs hydrauliques des zones vulnérables (fiche action 6-5).

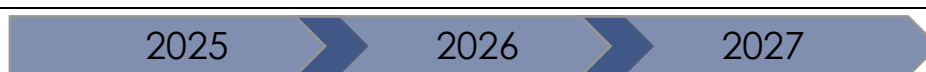
Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : Lfa
Partenaires : acteurs du territoire

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel



Indicateur de suivi/réussite

- Nombre d'études préalables réalisées

Plan de financement

Coût total de l'actions (HT)		75 000 €
Entités	Taux (%)	Coût (HT)
Lfa	50%	37 500 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	37 500 €

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Fiche Action 7-1
Priorité de l'action - 2

Inventaire des ouvrages participant à la prévention des inondations

Objectifs de l'action

- Inventorier les aménagements en cours d'eau ;
- Analyser les aménagements pour définir l'ensemble des ouvrages à vocation GEMAPI et leur mode de gestion.

Description de l'action

Caractéristiques :

La récente compétence GEMAPI donne aux collectivités des objectifs et grands principes de préservation des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cependant, la compétence ne définit pas le cadre précis d'intervention selon les typologies d'ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau et leurs rôles associés (protections de berge, seuils en cours d'eau, canal, buse...).

Loire Forez agglomération souhaite avoir une connaissance globale du parc d'ouvrages existants le long des cours d'eau et définir leur programme de gestion si ces ouvrages jouent un rôle pour la prévention des inondations.

Phasage :

Dans la continuité des actions déjà engagées par LFa, il est envisagé de :

- Mise à jour de la base de données sur les ouvrages en cours d'eau (enrochement, merlon...);
- Prospection terrain des linéaires de cours d'eau ;
- Etude du rôle potentiel des ouvrages et proposition de classification selon leur lien avec la compétence GEMAPI, in fine, identifier ceux utiles à la prévention des inondations ;
- Définition par LFa de son « panier d'intervention » et construction d'éventuels plan de gestion (suivi, interventions, ...).

Cette démarche sera menée avec les autres services concernées de LFa.

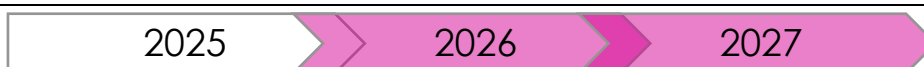
Modalités de mise en œuvre

Maître(s) d'ouvrage : LFa
Partenaires : COPIL/COTECH

Territoire concerné

Périmètre du programme d'études préalables

Echéancier prévisionnel



Indicateur de suivi/réussite

- Cartographie des inventaires
- Nombre d'ouvrages dans le panier de gestion GEMAPI

Plan de financement

Intégré dans les coûts d'animation